PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D' ANDOLSHEIM

séance du 11 octobre 2021

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures.

Présents:

M. Christian REBERT, maire Mme Elisabeth BRAESCH M. Raymond HUSSER Mme Pascale HERRGOTT Mme Liliane HUSSER M. Francis BONZON

Mme Sylvie ROSINA M. Jean-Philippe STARCK M. Jacques SCHWARTZ M. Frédéric PANKUTZ Mme Stéphanie RITZENTHALER Mme Catherine RUPPEL M. Marc JEANVOINE Mme Pauline HAMRAOUI M. Michel SCHWARTZ M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration :

M. Mehdi BAUER à Mme Pauline HAMRAOUI Mme Anne-Lucie DANJEAN à M. Stéphane FRANCK

Absents excusés non représentés :

Mme Alexa FORNARA

Secrétaire de séance :

Mme Stéphanie RITZENTHALER, conseillère municipale, assistée par

Mme Véronique MATTER

M. le maire salue l'assemblée et ouvre la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
- 2. Avenant à la convention de participation mutualisée pour la protection complémentaire prévoyance du personnel 2019-2024
- 3. Attribution d'une subvention aide à la restauration du patrimoine ancien
- 4. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 5. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2021.

Point 2 – Avenant à la convention de participation mutualisée pour la protection complémentaire – prévoyance du personnel 2019-2024

Rapporteur: M. le maire

Le centre de gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation mutualisée en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5516 agents adhérents.

La commune d'Andolsheim a adhéré à cette convention par délibération n° 2018-10-01 du 8 octobre 2018 afin de permettre à ses agents de bénéficier d'une protection complémentaire de type prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans cette même délibération, le conseil municipal avait fixé forfaitairement à 120 € par an (soit 10 € par mois et par agent), la participation à la cotisation des agents.

Pour rappel, la protection prévoyance a notamment pour vocation de verser un complément aux agents en cas de perte de rémunération liée à l'absence pour raison de santé.

La convention précitée porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire des taux de cotisations salariaux au 1^{er} janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du comité technique placé auprès du centre de gestion et information du conseil d'administration du centre de gestion du 22 juin 2021, le centre de gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

L'application de ce nouveau taux de cotisation nécessite l'accord de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du délibération n° 2018-10-01 du 8 octobre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le centre de gestion pour la protection sociale complémentaire en prévoyance ;

Vu l'avis du comité technique du centre de gestion du 24 juin 2021

Vu la délibération du conseil d'administration du centre de gestion du 22 juin 2021;

Vu l'information transmise par le centre de gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'una	animité
	DÉCIDE

 d'acter les nouveaux taux de cotisations applicables au 1er janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

	PROPOSITION CONTRACTUELLE 2022 Hausse de 10 % du taux de cotisations (sauf décès)		
	Niveau d'indemnisation	Tarif	
Incapacité	95 %	0.64 %	
Invalidité	95 %	0.34 %	
Perte de retraite	95 %	0.49 %	
Décès/PTIA	100 %	0.33 %	

	AUTORIS	SE.	

 M. le maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières de la convention ainsi que tout acte y afférent.

Point 3 – Attribution d'une subvention – aide à la restauration du patrimoine ancien

Rapporteur: M. le maire

La Sàrl « les gîtes de l'III » sise au 3 rue du Centre a récemment entrepris la réhabilitation d'un immeuble ancien. Cette ferme datant de 1701, située en plein cœur du village, a été entièrement rénovée dans le respect des codes architecturaux du style alsacien.

Afin de soutenir ces travaux qui présentent un intérêt patrimonial pour la commune, il est proposé d'apporter une aide financière d'un montant de 360 €, sous réserve de la présentation d'une facture,

Considérant l'intérê	t patrimonial	de	l'immeuble,
----------------------	---------------	----	-------------

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE

- d'accorder à la Sàrl « les gîtes de l'Ill », une subvention d'un montant de 360 € pour la restauration du bâtiment situé 3 rue du centre, sous réserve de la présentation d'une facture acquittée ;
- L'amortissement de cette subvention en une seule fois, en 2022.

DIT

 que pour permettre le versement de la subvention, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants en dépenses d'investissement :

Section	Article	Dépenses
	020 – Dépenses imprévues	- 1 000,00 €
Investissement	20 422 – Bâtiments et installations	+ 1 000,00 €

ces écritures n'entraînent pas de modification de l'équilibre du budget 2021

CHARGE

 M. le maire ou son représentant de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Point 4 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'Urbanisme :

M. Raymond HUSSER informe que la commission s'est réunie les 26 juillet, 9 août, 13 et 27 septembre 2021. Elle a examiné 3 permis de construire dont deux modificatifs, 27 déclarations préalables et 7 certificats d'urbanisme d'information.

Travaux et bâtiments :

Le chantier d'enfouissement de réseaux secs et d'aménagement de voirie sur la RD 45 est quasiment achevé : les travaux concernant les réseaux secs ont été réceptionnés. Concernant la voirie, des reprises sur des regards de compteurs d'eau et bouches à clé sont à faire. Il sera demandé à l'entreprise de travaux publics de refaire le parvis de la mairie ainsi que le plateau situé au croisement grand-rue/rue de Bischwihr. La pose du mobilier urbain et l'aménagement paysager devraient être réalisés dans les semaines à venir.

L'équipement informatique des écoles a été renouvelé à 95 %, financé par moitié au travers d'une subvention de l'Éducation Nationale dans le cadre du projet Label Écoles Numériques rurales 2020 (LEN 2020). Le matériel destiné aux élèves sera opérationnel après les vacances de la Toussaint.

Des repérages d'amiante avant travaux seront effectués dans le sous-sol de l'école élémentaire en vue de l'isolation des plafonds, prévue pour les vacances de la Toussaint.

Affaires rurales :

La vente de bois sur pied aura lieu le 30 octobre prochain. Les lots ont été délimités par un membre de la commission avec le concours de l'agent de l'ONF.

La journée de travail en forêt initialement prévue avec l'équipe technique est reportée ultérieurement en raison de la période de raire du daim.

Dans le cadre du plan de rebond, un dossier demande de subvention préparé par l'ONF concernant l'enrichissement des forêts communales a été déposé auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace. Le coût estimatif du projet est de 11 637 € HT, subventionné à hauteur de 8 400 € HT.

Vie scolaire et périscolaire :

Le comité s'est réuni en date du 21 septembre. La structure rencontre des difficultés d'accueil des enfants liées à une forte demande. Des réflexions sont menées afin de remédier à ce problème.

La directrice, Mme Maïté PROBST, a fait savoir qu'elle quittera ses fonctions au mois de novembre. Par ailleurs, l'association doit faire face à des difficultés de recrutement d'animateurs : 3 personnes embauchées récemment ont mis fin à leur contrat durant leur période d'essai.

Un marché de Noël avec vente de sapins aura lieu les 11 et 12 décembre prochain.

Le comité a demandé l'organisation de réunions régulières avec la mairie afin de pouvoir échanger sur divers points ou difficultés rencontrées.

Communication:

Le dernier Andolsheim.com a été distribué. La prochaine réunion de la commission aura lieu le jeudi 14 octobre 2021.

Jeunesse et sports :

Les réunions de la commission des jeunes ont repris depuis la rentrée. Suite à la campagne de recrutement organisée auprès des enfants des classes de CM1 et CM2, de nouveaux membres ont intégré la commission.

Le projet de débat citoyen pour les adolescents suit son cours. Un débat d'essai interne à la commission aura lieu le 15 octobre prochain sur le thème du harcèlement en milieu scolaire. Celui-ci sera suivi d'un débat public organisé le 26 novembre 2021, sur le thème du stress à l'école. Le débat sera animé conjointement par Mme Nadine Schwinn, hypnothérapeute ainsi qu'une sophrologue.

Comme de coutume, les membres de la commission participeront à la commémoration du 11 novembre.

M. le maire a réceptionné un courrier concernant le Service National Universel, qui a accueilli 4 jeunes du village. La 2^{ème} étape de ce dispositif comprend une mission d'intérêt général de 84 heures. M. Francis BONZON propose qu'une réflexion soit entamée avec les encadrants de la commission des jeunes afin de permettre éventuellement à ces derniers d'effectuer leur mission au sein de la commune. M. le maire suggère aux conseillers municipaux de participer à cette réflexion. Un courrier a été adressé aux 4 jeunes concernés qui se sont montrés intéressés. Une rencontre est programmée le 28 octobre.

Une réunion avec les présidents d'association sera organisée le 5 novembre en vue de la préparation de la soirée téléthon qui aura lieu le vendredi 3 décembre.

Affaires culturelles :

La séance de cinéma en plein air, initialement prévue sur la place des fêtes, s'est finalement tenue dans la salle des fêtes en raison des mauvaises conditions météorologiques. La projection du film a été précédée par une animation musicale. 2 groupes y ont participé: les MICS et les Peeled Cubes. La soirée a rencontré un vif succès.

M. Francis BONZON a reçu le président de l'association « 1,2,3 Cœur », qui est à la recherche d'une salle pour l'organisation d'un spectacle. Une rencontre avec les membres de la commission sera organisée prochainement.

Environnement, développement durable :

La prochaine journée citoyenne a été fixée au 21 mai 2022.

L'association BUFO a effectué un inventaire des espèces faunistiques à la mare pédagogique. Un rapport sera remis à la mairie.

Embellissement et cadre de vie :

Une réunion pour la préparation des décorations de Noël aura lieu le 13 octobre.

Voirie, circulation et accessibilité

Les membres de la commission se sont réunis le 29 septembre dernier. Ils se sont notamment rendus dans la grand-rue ainsi que chemin des Lilas afin d'évaluer les problèmes liés au stationnement suite aux travaux. La commission propose d'interdire le stationnement entre la mairie et la rue du centre ainsi qu'au débouché du chemin des Lilas. Par ailleurs, des délimitations d'espaces de stationnement seront matérialisés.

Suite à de nombreuses demandes, la commission propose de réinstaller un miroir en face du débouché de la rue du centre sur la grand-rue.

Des relevés de vitesse dans les rues des Violettes et Pyrénées ont été réalisées : aucune vitesse excessive n'a été enregistrée. La commission considère qu'il n'y pas lieu de réaliser d'aménagement spécifique ni de prendre de mesure de réduction de la vitesse autorisée.

Commission consultative des sapeurs-pompiers :

Le service d'incendie et de secours du Haut-Rhin (SIS) a informé M. le maire ainsi que le chef de corps de l'obligation pour chaque sapeur-pompier d'avoir reçu à minima une injection de vaccin pour pouvoir poursuivre son activité. À ce jour, un seul sapeur-pompier a refusé de se faire vacciner. Un arrêté de suspension a été pris à son endroit.

Par ailleurs, le corps des sapeurs-pompiers enregistre nouvelle recrue.

Mémoire et patrimoine :

La commémoration de l'armistice aura lieu le 11 novembre. Elle sera suivie d'un banquet organisé par l'UNC.

La commission se rendra au cimetière afin de recenser les tombes à l'état d'abandon manifeste. M. le maire souhaite la présentation d'un état des lieux du cimetière lors d'un prochain conseil municipal.

Centre communal d'action sociale :

Le restaurateur qui fournissait habituellement la commune lors de la fête des aînés, a fait savoir qu'il n' assurait plus ce type de prestation. Mme Elisabeth BRAESCH a pris contact avec un nouveau prestataire qui a répondu favorablement. Des propositions de menus parviendront sous peu.

Mme Braesch, au nom du CCAS, remercie la commission culture pour le don des recettes enregistrées lors de la soirée cinéma. Elle fait également part d'un don de 500 € émanant de l'AMHR pour la mise à disposition de la salle des fêtes lors de la pandémie pour l'organisation de plusieurs formations.

Syndicat Pôle Ried Brun - collège de Fortschwihr :

Le conseil syndical s'est réuni le 30 septembre dernier. Lors de cette réunion, la hausse du taux concernant la prévoyance des agents a été actée. Il a aussi été décidé de revaloriser les tarifs de location de la salle culturelle et d'adopter un nouveau règlement intérieur pour le gymnase du collège.

Une réunion concernant l'avenir de ce syndicat aura lieu en novembre.

Colmar-Agglomération:

Un séminaire sur les finances à destination des élus et des agents a été organisé en date du 8 octobre.

Syndicat des gestion du parc à grumes :

Il s'est réuni en date du 14 septembre pour la prise d'une décision modificative budgétaire.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux :

Un nouveau poste de garde-champêtre sera créé dans le Bas-Rhin; une rencontre avec M. Frédéric BIERRY, président de la Collectivité Européenne d'Alsace doit avoir lieu prochainement.

Point 5 - Divers

- La commune de Horbourg-Wihr a informé M. le maire de sa décision de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 5 juillet 2021. Ce dernier a demandé à la commune la transmission du dossier de PLU arrêté par le conseil municipal, pour avis.
- Le ministère de l'intérieur a communiqué les dates des élections qui auront lieu en 2022. L'élection du président de la république aura lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Les élections législatives se dérouleront quant à elles les dimanches 12 et 19 juin 2022.
- Le bilan social 2020 a été réalisé : la commune compte 12 agents titulaires, dont 75 % de femmes. La moyenne d'âge est de 53 ans. Les charges de personnel représentent 46,82 % des dépenses de fonctionnement, soit 496 870 €.

La séance est levée à 21 h 56.

Le maire,

Christian REBERT

58